

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 18h30, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Champagnat-le-Jeune (63580), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Désignation des représentants d'API au sein des Syndicats Mixtes Fermés (SMF) compétents en matière d'eau et/ou d'assainissement
Syndicat Mixte de l'Eau (SME)

Date de convocation : 24 juillet 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 5 août 2020

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BARTHOMEUF Serge

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 98

- Titulaires : 91

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 17

Absents excusés : 5

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (98)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel
MERCIER Pascal (S)
BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal
BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine

CHABAUD Christelle
CHABRILLAT Frédéric
CHALLET Vincent

DELMASTRO Philippe (S)

CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David

COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude

DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise
MAISONNEUVE Alain (S)
GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile
GONTHIER Emmanuel
GOUSSARD Bérengère

GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

JEANMOUGIN Isabelle
KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis

LEROY Véronique
LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MAHINC Didier
MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

NICOLLET Michel
LEVEZAC Jean (S)
PAGESE Pierre
PELISSIER Patrick
PELLEGRINELLI Christophe
PEREIRA-MAURIAT Christine

PILLON Stéphane

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed
GOMEZ Jean-Marc (S)
ROCHETTE Christophe
ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre
BRUN Claudine (S)
SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre

SUTY Lionel
TEZENAS Olivier
THERME Jacques
THEVENET Emilie
TINET Georges
TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe
WALTER Christian
ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHASSANG Jean-Pierre (DELMASTRO Philippe) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia (LEVEZAC Jean) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine).

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (17) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane ; BRONNER Ulrich à NICOLLET Michel ; BRUNETTI Graziella à COSTON David ; COLLET Jean-Pierre à VARISCHETTI Martine ; COSTON Marie à SERRA Pierre ; DENAIVES Catherine à BESSEYRE Fabien ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BRUN Pascale ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien ; LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PETEILH Sandra à BARRAUD Bertrand ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SUIDUREAU Carine à BCEUF Nicole.

ABSENTS EXCUSES : (5) CHANIMBAUD Lionel ; DUBESSY Florence ; GOYON Guy ; GREGOIRE Nathalie ; MOREL Jacques.

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé que suite à l'installation de la nouvelle assemblée, il convient de désigner les nouveaux délégués chargés de représenter la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire au sein des syndicats mixtes fermés.

Il s'agit là de désigner les représentants de la communauté d'agglomération au sein du **Syndicat Mixte de l'Eau**, lequel a pour périmètre 72 communes membres de la communauté.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines. De ce fait, l'Agglo Pays d'Issoire se substitue aux 72 communes qui étaient membres de ce syndicat.

A ce jour, la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire est représentée par 2 délégués titulaires pour chaque commune membre.

Règles de représentation

Conformément aux statuts du syndicat, la communauté d'agglomération doit désigner 2 délégué(e)s titulaires représentant les communes auxquelles elle se substitue pour la représenter au sein du Syndicat Mixte de l'Eau, soit **144 délégués titulaires**.

Règles électorales

Lors de l'élection des délégués des EPCI dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

L'élection des représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité du syndicat a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé de désigner les représentants suivants ayant fait acte de candidature :

COMMUNES	144 TITULAIRES	NBE DE VOIX	144 TITULAIRES	NBE DE VOIX
ANTOINGT	JACOB Claude	107	TERRANOVA Philippe	107
AUGNAT	BONNET Stéphane	107	PELISSIER Laure	107
AULHAT-FLAT	COUDERT Bernard	107	ARCHIMBAUD Didier	107
AUZAT-LA-COMBELLE	BOUYGUES Jacqueline	107	GRAVA Florence	107
BANSAT	ESPECHE Christophe	107	MALORON Annie	107
BEAULIEU	BERNARD Jean-Paul	107	ROUSSEL Denis	107
BERGONNE	FOUCAULT Marie-Françoise	107	FOCHER Jean-Pierre	107
BOUDES	AUDEBERT Daniel	107	LEVÉZAC Jean	107
BRENAT	HERY Claire	107	FAURE Thierry	107
BREUIL-SUR-COUZE (LE)	SERVAYRE Hélène	107	DUJARDIN François	107
BROC (LE)	LEOTOING Yoann	107	TEZENAS Olivier	107
CHADELEUF	SAUVANT Jean-Pierre	107	CHATARD Lucile	107
CHALUS	OLLE Alain	107	MARQUES DE SOUSA FREITAS Sabino	107
CHAMPAGNAT-LE-JEUNE	BARDY André	107	POPIEUL Didier	107
CHAMPEIX	MEALLET Roger-Jean	107	MARTIN Jean-Noël	107
CHAPELLE-MARCOUSSE (LA)	PAUTRE Emilie	107	BARBET Guillaume	107
CHAPELLE-SUR-USSON (LA)	ASTIER Raymond	107	FAUCHER Lionel	107
CHARBONNIER-LES-MINES	FARY Jean-François	107	PELISSIER Philippe	107
CHIDRAC	GUILHOT Patrice	107	ROCCAZZELA Patrick	107
CLÉMENTSAT	MALLET Guy	107	HONORATO Rémy	107
COLLANGES	TERRASSE Bernard	107	LAURAIN Alexandre	107
COUDES	LE MARREC Laurys	107	LIDY Lucas	107
COURGOUL	CHAUNIER Sébastien	107	JAFFEUX Sébastien	107
ESTEIL	-		-	
GIGNAT	SATURNIN Michelle	107	BESSON Jean-Louis	107
JUMEAUX	BAUJARD Sédric	107	JOUMARD Martine	107
LAMONTGIE	TONDEREAU Sébastien	107	FAYETTE Marie-Pierre	107
LE VERNET-CHAMÉANE	HORT Benjamin	107	MOISSAING Gilles	107
LUDESSE	ALIZERT Nicolas	107	AUDIGIER Delphine	107
MADRIAT	NO Lucien	107	PELISSIER Didier	107
MAREUGHEOL	NURIT Alain	107	ROBERT Christian	107
MEILHAUD	CORRE Jean-Marie	107	CROUZET Jean-Yves	107
MONTAIGUT-LE-BLANC	BOURDÉ Karine	107	GUILLAUME Julien	107
MONTPEYROUX	ROCHETTE Christophe	107	TAUVERON Damien	107
MORIAT	ALRIC Jean-Louis	107	LEGENDRE Denis	107
NESCHERS	COSTON Alexis	107	BERTHOUL Emile	107
NONETTE-ORSONNETTE	RAVEL Pierre	107	BERNARD Maurice	107
ORBEIL	MERLEN Bernard	107	BOUILLAND Frédéric	107
PARDINES	LETELLIER Josiane	107	PAGESSE Pierre	107
PARENT	GAUMY Jean-Yves	107	VOISIN Thierry	107
PARENTIGNAT	JUAN Patrick	107	BAYARD Eric	107
PERRIER	BOURBON René	107	GIROIX Pierre	107

PESLIÈRES	COSTON David	107	BARBECOT Stéphanie	107
PLAUZAT	DESVIGNES Jean	107	VAURE Robert	107
PRADEAUX (LES)	SAUGET Eric	107	RECOLE Philippe	107
SAINT-BABEL	ARCHIMBAUD Guy	107	RIBOT Arnaud	107
SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE	FARGEIX Jeannine	107	PERRIN Daniel	107
SAINT-ETIENNE-SUR-USSON	BARP Frédéric	107	MONIER Mickaël	107
SAINT-FLORET	RESTOUEIX Daniel	107	PERON Joël	107
SAINT-GENÈS-LA-TOURETTE	FRAISSE Pierre-Luc	107	RODARIE Géraldine	107
SAINT-GERVAZY	LOUBINOUX Isabelle	107	MECHALI Sarah	107
SAINT-HÉRENT	SALAVILLE Christelle	107	CHAZALON Josiane	107
SAINT-JEAN-EN-VAL	DELAIRE Pascal	107	DOMAS Patrick	107
SAINT-MARTIN-D'OLLIÈRES	GAUDRIAULT Damien	107	ROCHE Angélique	107
SAINT-MARTIN-DES-PLAINS	CREGUT François	107	DELTOUR Luc	107
SAINT-QUENTIN-SUR-SAUXILLANGES	DRUELLE Jean-Claude	107	MAIRE Jennyfer	107
SAINT-RÉMY-DE-CHARGNAT	SARRON Patricia	107	MANLHIOT Didier	107
SAINT-VINCENT	COSTE Yves	107	VERLHAC Jean-Pierre	107
SAINT-YVOINE	BOUDET Philippe	107	DUPOUX Thierry	107
SAURIER	LASCAUX Jean-Claude	107	FAIDIT Jean-François	107
SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE	POMEL Michel	107	MERAD Danielle	107
SAUXILLANGES	ESPEIL Michel	107	CHALARON Nicolas	107
SOLIGNAT	MALLET Philippe	107	SADOURNY Jacqueline	107
TERNANT-LES-EAUX	COUPELON Jimmy	107	CHINOUX Alain	107
TOURZEL-RONZIÈRES	ROUVET-TEMPERE Evelyne	107	VIRMONT Jacques	107
USSON	CHANAL Gabriel	107	SAUVADET Marie-Hélène	107
VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF	COURTINE Yannick	107	GIMEL Thierry	107
VARENNES-SUR-USSON	PIAU Anthony	107	PERIE Thierry	107
VERRIERES	CHASSANG Jean-Pierre	107	CREGUT Marcel	107
VICHEL	COMPTOUR Antoine	107	SAILLOL Jean-Philippe	107
VILLENEUVE-LEMBRON	LEROY Véronique	107	GOUTTE Martine	107
VODABLE	RODARY Ludivine	107	DURAND Raymond	107

ENTENDU le rapport de présentation ;

Il est procédé à l'élection de 144 délégué(e)s titulaires qui représenteront API au Syndicat Mixte de l'Eau (SME) à scrutin secret par vote électronique :

a. Droits de vote enregistrés dans le logiciel	120
b. Absents excusés	5
c. Nombre de votants (présents + pouvoirs)	115
d. Votes nuls ou blancs	7
e. Votes « pour »	107
f. Votes « contre »	0
g. Abstentions	1
h. Suffrages exprimés (c-d-g)	107
i. Majorité absolue	54

*

CADRE REGLEMENTAIRE

- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU** la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;
- VU** la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ;
- VU** la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020 et à l'établissement de l'aide publique pour 2021 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;
- VU** le décret n° 2020-267 du 17 mars 2020 portant sur le report du second tour du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, initialement fixé au 22 mars 2020 par le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 ;
- VU** le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;
- VU** le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;
- VU** le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** le décret n° 2020-742 du 17 juin 2020 prévoyant des dispositions spécifiques en vue du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon prévu le 28 juin 2020 et adaptant certaines dispositions du code électoral ;
- VU** le décret n° 2020-743 du 17 juin 2020 prescrivant les mesures sanitaires exceptionnelles nécessaires pour l'organisation des élections organisées le 28 juin 2020 ;
- VU** la circulaire de la Direction des collectivités territoriales et de l'environnement en date du 2 juillet 2020 relative à l'installation de l'organe délibérant des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre à la suite des élections du second tour du 28 juin 2020 ;

VU l'arrêté du 14 mars 2020 modifié portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016, relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2019-06-03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2019 relative aux modalités d'exercice des compétences eau, assainissement et eau pluviale urbaine ;

VU la délibération n° 2020-01-17 AER de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 relative aux délégations des compétences eaux et assainissement ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

CONSIDÉRANT que la désignation des représentants au sein des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes fermés peut intervenir jusqu'au 25 septembre 2020, date limite d'installation du nouvel organe délibérant des syndicats mixtes fermés et de l'élection de leur nouvel exécutif, pour ceux comportant, parmi leurs membres, au moins une commune où le premier tour du renouvellement général des conseils municipaux organisé le 15 mars 2020 n'a pas été conclusif ou au moins un établissement public de coopération intercommunale comportant parmi ses membres une telle commune ;

CONSIDÉRANT que suite au renouvellement général des conseils municipaux et à l'élection du Président de l'Agglo Pays d'Issoire, il convient de désigner les nouveaux délégués au sein du Syndicat Mixte de l'Eau (SME) auquel la communauté d'agglomération adhère ;

CONSIDÉRANT les opérations de vote électronique ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **De valider les désignations des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du Syndicat Mixte de l'Eau (SME) telles qu'elles figurent ci-dessus.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 04/08/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 04/08/2020